



Politique de protection des données

C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

Articulation avec le *Concept de protection des données* et la *Politique de confidentialité du site internet*

La *Politique de protection des données* est le document de référence global de l'institution. Elle s'applique à l'ensemble des activités du CIP.

Le *Concept de Protection des Données* (SMQ) constitue le cadre opérationnel et procédural interne détaillant les mesures, responsabilités et procédures.

C0282_430_A6_Concept protection des données

La *Politique de confidentialité* s'appliquant au site internet et aux réseaux sociaux en est une déclinaison sectorielle. Elle reste en vigueur dans son périmètre propre.

<https://www.cip-tramelan.ch/Politique-de-confidentialite>

1 Cadre légal applicable

Le CIP est un établissement de droit public du canton de Berne, doté de la personnalité juridique. À ce titre, il est soumis à un cadre normatif à trois niveaux, présentés ici dans leur ordre hiérarchique d'application.

1.1 Droit cantonal bernois, référence primaire

- Loi cantonale bernoise sur la protection des données (LCPD-BE du 19 février 1986, révisée)
- Ordonnance cantonale d'exécution (OLPD-BE)
- Loi cantonale bernoise sur les archives (LArch-BE), applicable à la conservation et à la destruction des documents publics

Autorité de contrôle : *l'autorité de contrôle cantonale compétente est le Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD).*

1.2 Droit fédéral suisse, applicable en parallèle

Source	Domaine d'application
nLPD — RS 235.1 (en vigueur depuis le 01.09.2023)	Tous les traitements, activités commerciales et mixtes
OPDo — RS 235.11	Modalités d'application de la nLPD
CO art. 328b	Protection de la personnalité des travailleurs
LTr	Enregistrement du temps de travail
LFPr — RS 412.10	Formations qualifiantes et certifiantes



Politique de protection des données
C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

Source	Domaine d'application
LACI — RS 837.0	Formations pour demandeurs d'emploi / mandats OAC / BECO
LEI — RS 142.20	Identification des personnes clientes de l'hôtel (copie carte d'identité, ci-après CI)
CCNT hôtellerie-restauration (FOG)	Personnel hôtel, restauration, intendance

1.3 Droit de l'Union européenne (UE) – applicable de manière ciblée

Le RGPD (UE 2016/679) s'applique lorsque le CIP traite des données de personnes physiques résidant dans l'UE (formation, hôtel, restaurants, événements, destinataires de communications). Dans ce cas, la nLPD et le RGPD s'appliquent simultanément : le standard le plus protecteur est retenu.

L'autorité compétente pour les résidents de l'UE diffère selon leur pays de résidence (ex. CNIL pour la France).

Point de divergence	nLPD	RGPD	Standard retenu
Délai notification violation	Meilleurs délais	72 heures	72 heures
Droit à la portabilité	Non expressément prévu	Art. 20 RGPD	Garanti aux résidents UE
Droit à l'oubli	Art. 32 nLPD	Art. 17 RGPD	Standard le plus favorable
Décisions automatisées	Art. 21 nLPD	Art. 22 RGPD	Standard le plus favorable

2 Responsable du traitement et contact

Désignation	Centre interrégional de perfectionnement (CIP)
Statut juridique	Établissement de droit public du canton de Berne, doté de la personnalité juridique
Adresse	Les Lovières 13, 2720 Tramelan
Site web	www.cip-tramelan.ch
Email général	cip@cip-tramelan.ch
Déléguée à la protection des données (DPD)	Sylvie Corthésy Delacroix, responsable qualité
Email DPD	dpd@cip-tramelan.ch
Autorité de contrôle cantonale	Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD)



Politique de protection des données

C0281_430_A6_Politique protection des données


Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

Autorité de contrôle fédérale	Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) — www.edoeb.admin.ch
-------------------------------	---

3 Définitions

Les définitions suivantes sont reprises de la nLPD et s'appliquent à l'ensemble des documents de protection des données du CIP. Droit cantonal bernois, référence primaire

Terme	Définition (nLPD)
Personne concernée	La personne physique dont les données personnelles font l'objet d'un traitement.
Données personnelles	Toutes les informations concernant une personne physique identifiée ou identifiable.
Données personnelles sensibles	<ul style="list-style-type: none">– Les données sur les opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales– Les données sur la santé, la sphère intime, l'origine raciale ou ethnique– Les données génétiques– Les données biométriques identifiant une personne de manière univoque– Les données sur des poursuites ou sanctions pénales et administratives– Les données sur des mesures d'aide sociale
Traitement	Toute opération relative à des données personnelles, quels que soient les moyens et procédés utilisés, notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication, l'archivage, l'effacement ou la destruction.
Responsable du traitement	La personne physique ou morale, qui seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement de données personnelles.
Sous-traitant/prestataire	Toute personne physique, personne morale ou entité publique (fédérale, cantonale, régionale ou communale) qui traite des données personnelles pour le compte du responsable du traitement, dans le cadre d'une mission qui lui est confiée.
Violation de données	Toute atteinte à la sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé à des données personnelles.
PFPDT	Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, autorité fédérale de surveillance.

	Politique de protection des données C0281_430_A6_Politique protection des données	
Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

4 Déclaration d'engagement de la direction

De par sa mission, le CIP est investi d'une responsabilité particulière envers les personnes qu'il accueille et accompagne en formation, à l'hôtel et au restaurant, en visite à la médiathèque ou lors d'événements culturels et envers ses collaboratrices et collaborateurs. Cette responsabilité s'étend naturellement à la protection de leurs données personnelles.

Nous nous engageons à traiter ces données avec le soin et le respect qu'elles méritent, conformément au droit cantonal bernois, au droit fédéral suisse et, pour les résidents de l'Union européenne, au RGPD. Cet engagement se traduit concrètement par une collecte limitée au nécessaire, des mesures de sécurité adaptées, des durées de conservation maîtrisées et un exercice effectif des droits des personnes concernées.

La protection des données n'est pas pour nous une contrainte administrative, elle est le reflet du respect que nous portons à chaque personne qui nous fait confiance. Elle est portée par la direction et intégrée à l'ensemble de nos activités.

Tramelan, le 20.04.2026
Didier Juillerat, Directeur général

5 Positionnement éthique

Au-delà de la conformité légale, le CIP adopte une démarche de protection des données fondée sur des principes éthiques qui guident ses choix opérationnels.

- **Nous ne vendons jamais les données personnelles.**

Les données collectées par le CIP dans le cadre de ses activités ne constituent pas un actif commercial. Elles ne font l'objet d'aucune cession, location ou mise à disposition à des tiers à des fins commerciales qui leur seraient propres, quelles que soient les circonstances.

- **Nous appliquons le principe de minimisation comme règle de conduite.**

Nous ne collectons que les données strictement nécessaires à la finalité poursuivie. Tout formulaire, tout système d'information, toute procédure est évaluée à l'aune de cette question : cette donnée est-elle vraiment indispensable ? Si la réponse est non, elle n'est pas collectée.

- **Nous traitons les données de santé avec une vigilance particulière.**

Les données de santé (allergies, régimes médicaux, certificats médicaux d'absence, etc.) font l'objet de mesures de protection renforcées : collecte limitée au strict nécessaire, durée de conservation minimale, accès restreint aux seules personnes qui en ont besoin, destruction sécurisée dès que la finalité est atteinte.



Politique de protection des données

C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

- **Nous privilégions les prestataires offrant un niveau de protection équivalent.**

Nous privilégions les prestataires établis en Suisse ou dans l'Espace économique européen. Pour tout prestataire hors de ces périmètres, nous exigeons des garanties appropriées (clauses contractuelles types de la Commission européenne, Swiss-US Data Privacy Framework, ou équivalent).

- **Nous garantissons un exercice effectif des droits des personnes concernées.**

Le respect des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition n'est pas une formalité. Chaque demande est traitée avec soin, dans un délai raisonnable, en langage clair et sans frais pour la personne concernée.

6 Principes fondamentaux du traitement

Principe	Application au CIP
Licéité	Tout traitement repose sur une base légale unique, identifiée avant le début du traitement (contrat, obligation légale, consentement, intérêt légitime, mission d'intérêt public, sauvegarde des intérêts vitaux).
Minimisation	Seules les données strictement nécessaires à la finalité sont collectées. Tout champ de formulaire superflu est supprimé.
Limitation de la durée	Les données sont conservées le temps strictement nécessaire à la finalité, puis supprimées ou anonymisées, dans le respect des obligations légales d'archivage (CO, LArch-BE).
Sécurité	Des mesures techniques et organisationnelles adaptées au niveau de risque sont mises en place et révisées périodiquement.
Transparence	Les personnes concernées sont informées de l'usage de leurs données, au moment de la collecte, en langage accessible.
<i>Privacy by Design</i>	La protection des données est intégrée dès la conception de toute nouvelle activité, tout nouveau système ou formulaire.
<i>Privacy by Default</i>	Les paramètres par défaut sont toujours les plus protecteurs. Aucune case n'est pré-cochée. Aucun profil n'est créé sans démarche active de la personne.

7 Activités du CIP et données traitées

Le CIP traite des données personnelles dans le cadre de l'ensemble de ses activités. Pour chaque activité, une ou plusieurs finalités distinctes sont identifiées, chacune avec sa propre base légale. Le détail complet figure dans le Registre des activités de traitement (document interne SMQ).

Activité	Principales catégories de données	Données sensibles
Formation (standard, qualifiante, OAC, asile, B2B, continue)	Identité, coordonnées usuelles, date de naissance, chômage, asile, fonction, présences,	Statut de demandeuse ou demandeur d'emploi (OAC),



Politique de protection des données
C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

Activité	Principales catégories de données	Données sensibles
	évaluations, résultats d'examens, données de facturation	statut de personne réfugiée, mineurs
Séminaires	Identité, coordonnées, employeur, régimes alimentaires, données de facturation	Allergies, régimes médicaux
Hôtel	Identité, coordonnées, copie CI, préférences de séjour, paiement, images (vidéosurveillance)	Données alimentaires (profil fidélité)
Restauration	Nom, réservation, allergies/régimes, paiement	Allergies, données de santé
Événements culturels / Expositions	Inscriptions, photos/vidéos, accréditations, données d'artistes	Images identifiables de personnes
Accréditations (transversal)	Identité, fonction, organisation, coordonnées	Selon le type d'accréditation
Site web	Données de contact, données économiques (réservation), données Internet/connexion, cookies	Statut de demandeuse ou demandeur d'emploi (OAC), statut de personne réfugiée, mineurs
Ressources humaines	Identité, contrat, salaire, AVS, évaluations, certificats médicaux, temps de travail (CCNT)	Certificats médicaux, numéro AVS
Sécurité informatique	Login d'accès, adresses IP, identifiants utilisateurs	Aucune

8 Bases légales des traitements

Chaque traitement est associé à une seule base légale, identifiée avant le début du traitement. Lorsqu'une activité implique plusieurs finalités distinctes, chaque finalité constitue un traitement séparé avec sa propre base légale.

Base légale	Conditions	Exemples au CIP
Contrat	Nécessaire à l'exécution d'une prestation ou à des démarches précontractuelles	Inscription à une formation, réservation hôtelière, commande au restaurant
Obligation légale	Imposé par une disposition légale (CO, LTr, LFPr, LACI, LEI, CCNT, LArch-BE)	Conservation comptable 10 ans, copie CI hôtel, enregistrement temps de travail CCNT, transmission rapports OAC, OMP, Croix-Rouge
Consentement	Accord libre, spécifique, éclairé et univoque, révoquant à tout moment	Photos publiées lors d'événements, newsletter, profil de fidélité hôtel, données alimentaires fidélité



Politique de protection des données
C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

Base légale	Conditions	Exemples au CIP
Intérêt légitime	Intérêt réel, nécessaire et proportionné, balance d'intérêts documentée obligatoire	Vidéosurveillance, logins informatiques, envoi d'offres à d'anciens clients
Mission d'intérêt public	Missions d'utilité publique ou éducative reconnues	Transmission de rapports de suivi aux organismes mandants dans le cadre des mandats de formation
Sauvegarde des intérêts vitaux	Protection de la vie ou de l'intégrité physique, base de secours uniquement	Transmission d'informations médicales aux secours en cas d'urgence lors d'un événement
Mesures précontractuelles	Démarches à la demande de la personne avant conclusion d'un contrat	Traitement des candidatures lors du recrutement

9 Droits des personnes concernées

Conformément à la nLPD et, pour les personnes résidant dans l'UE, au RGPD, toute personne dont le CIP traite les données dispose des droits suivants décrits dans le tableau ci-dessous.

Droit	Description	Engagement du CIP
Accès	Obtenir confirmation que des données sont traitées et en recevoir une copie	Accusé de réception sous 48h. Réponse complète sous 30 jours. Gratuit.
Rectification	Faire corriger des données inexactes ou incomplètes	Correction effective et confirmée sous 15 jours.
Effacement	Demander la suppression des données lorsque les conditions légales sont réunies	Suppression effective dans tous les systèmes concernés, y compris chez les sous-traitants. Confirmation écrite.
Opposition	S'opposer à un traitement fondé sur l'intérêt légitime	Prise en compte immédiate, sauf motif impérieux documenté.
Retrait du consentement	Retirer à tout moment un consentement donné, sans effet rétroactif	Effectif immédiatement. Aussi simple que de donner le consentement.
Portabilité (résidents UE)	Recevoir ses données dans un format structuré et lisible	Fourniture en CSV ou JSON sous 30 jours.
Révision d'une décision automatisée	Exiger qu'une décision automatisée soit revue par une personne physique	Le CIP ne prend pas de décisions individuelles automatisées.



Politique de protection des données

C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

Droit	Description	Engagement du CIP
Réclamation	Saisir l'autorité de contrôle compétente	Nous encourageons un recours interne préalable auprès du DPD. En l'absence de résolution : Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD), PFPDT ou CNIL selon le cas.

Pour exercer vos droits : dpd@cip-tramelan.ch en précisant votre nom, prénom et la nature de la demande. Afin de prévenir tout abus, une vérification de votre identité peut être nécessaire.

10 Sécurité des données

Le CIP met en place des mesures techniques et organisationnelles adaptées au niveau de risque de chaque traitement.

10.1 Mesures techniques

- Contrôle des accès (login) avec droits nominatifs et principe du moindre privilège.
- Sauvegardes automatiques quotidiennes (toutes les heures), stockées hors site.
- Verrouillage automatique des postes de travail après inactivité.
- Mise à jour régulière des systèmes (correctifs de sécurité), minimum 1 fois par semaine.
- Terminaux de paiement certifiés PCI-DSS.

10.2 Mesures organisationnelles

- Politique de mots de passe : minimum 8 caractères alphanumériques, renouvellement tous les 180 jours, pas de partage.
- Destruction sécurisée des documents papier (broyeur à coupe croisée).
- Sensibilisation annuelle de l'ensemble du personnel.
- Formation spécifique pour les collaborateurs traitant des données sensibles.

NB : la sécurité des données ne peut jamais être garantie à 100 %. Si vous estimez que vos données ont été compromises, contactez-nous immédiatement : dpd@cip-tramelan.ch

11 Conservation et suppression des données

Les données sont conservées le temps strictement nécessaire à la finalité poursuivie, puis supprimées ou anonymisées. Pour le CIP, établissement de droit public, la LArch-BE impose que certains documents soient proposés aux Archives cantonales bernoises avant destruction.



Politique de protection des données
C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

Catégorie	Durée de conservation	Base légale
Données de réservation hôtel / restauration	10 ans (pièces comptables)	CO art. 958
Listes de présence aux formations	3 ans après la prestation	Intérêt légitime / attestations
Dossiers de formation qualifiante / titres	10 ans après délivrance, titres illimités (possibilité de duplicata)	LFPr, valeur probatoire
Données OAC / mandats de formation	5 ans après la fin du mandat	LACI + obligations contractuelles
Photos publiées lors d'événements	Jusqu'au retrait du consentement	Consentement
Newsletter / communications marketing	Jusqu'au retrait du consentement	Consentement
Dossiers RH — contrats, salaires	5 ans après fin de contrat	CO + droit du travail
Enregistrements du temps de travail (CCNT)	5 ans	CCNT + LTr
Données médicales (absences)	Durée légale RH	Obligation légale, isolées du dossier courant
Données alimentaires / allergies	Durée du repas ou du séjour	Consentement
Logins informatiques	3 mois (12 mois si incident)	Intérêt légitime
Candidatures non retenues	6 mois après la fin du recrutement	Mesures précontractuelles

12 Prestataires, sous-traitants et transferts internationaux

Le CIP collabore avec des prestataires spécialisés pour certaines activités impliquant des données personnelles. Ces prestataires sont qualifiés de sous-traitants et font l'objet d'un encadrement contractuel approprié.

12.1 Liste des prestataires identifiés

Prestataire	Rôle	Lieu
Portail ceff-CIP	Gestion des inscriptions aux formations du catalogue commun	Suisse
Silicom	Installation et maintenance Dynamics BC	Suisse



Politique de protection des données
C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

Prestataire	Rôle	Lieu
Virtual Computer SA	Maintenance et hébergement	Suisse
PostFinance	Paiement en ligne	Suisse
BCB, Raiffeisen	Transactions courantes	Suisse
Cheops Technology	Hébergement web et solutions cloud — site www.hotel-seminaire-cip.ch	Suisse
Hotel-Spider	Service de distribution en ligne et réservations hôtelières	Suisse / EEE
Local.ch (localsearch)	Plateforme de réservation en ligne	Suisse
Planet	Gestion hôtelière (PMS)	EEE
Customer Alliance	Gestion des avis clients et amélioration des prestations	EEE
Mailpro	Gestion de la newsletter et des communications par email	Suisse
Google (Maps, Analytics, Ads)	Cartographie, analyse d'audience, publicité en ligne	EEE / USA
Facebook (Pixel)	Campagnes publicitaires et statistiques	EEE / USA
LinkedIn Ads	Publicité sur réseau professionnel	USA
Adobe Typekit	Diffusion de polices de caractères web	EEE / USA
YouTube	Intégration de vidéos sur le site web	EEE / USA
Biskoui	Système de gestion du consentement relatif aux cookies (CMP)	Suisse

12.2 Transferts hors Suisse et hors EEE

Lorsque des données sont transmises à un prestataire situé hors de Suisse ou de l'Espace économique européen sans niveau de protection adéquat reconnu, le CIP exige l'application de garanties appropriées, notamment :

- Les clauses contractuelles types révisées de la Commission européenne.
- Le Swiss-US Data Privacy Framework pour les prestataires américains y adhérant.
- Tout autre mécanisme de protection reconnu par le PFPDT.



Politique de protection des données

C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

13 Site web, cookies et réseaux sociaux

Cette section résume les pratiques du CIP sur son site www.hotel-seminaire-cip.ch. La Déclaration de protection des données pour le site web (v1.0, 2025) constitue le document de référence complet sur ce périmètre.

13.1 Données collectées sur le site web

- **Données de contact** : nom, prénom, adresse, pays de résidence, email, téléphone.
- **Données économiques** : coordonnées de facturation, référence de commande, date — pour les réservations en ligne.
- **Données Internet et de connexion** : adresse IP, navigateur, système d'exploitation, URL de référence, pages consultées, date et heure d'accès.
- **Autres données** : heure d'arrivée prévue, plaque d'immatriculation, préférences, remarques, configuration d'événement.

13.2 Cookies

Catégorie	Description	Base légale
Cookies techniques / nécessaires	Indispensables au fonctionnement du site (session, connexion, panier)	Intérêt légitime, pas de consentement requis
Cookies analytiques	Mesure d'audience, Google Analytics, Customer Alliance	Consentement
Cookies marketing	Publicité ciblée, Google Ads, Facebook Pixel, LinkedIn Ads	Consentement
Cookies de confort	Polices de caractères, Adobe Typekit, cartographie, Google Maps	Consentement

La gestion du consentement relatif aux cookies est assurée par Biskoui (CMP). Les préférences sont modifiables à tout moment via la bannière de cookies du site.

13.3 Réseaux sociaux

Le CIP est présent sur Facebook, Instagram, LinkedIn, TripAdvisor et YouTube. Les données traitées dans ce cadre sont régies par les politiques de protection des données propres à chaque plateforme. Nous n'avons aucun contrôle sur les cookies déposés par ces plateformes.

14 Dispositions spécifiques pour le personnel relevant de la CCNT

Le personnel affecté aux activités d'hôtellerie, de restauration, de conciergerie et d'intendance est soumis à la Convention collective nationale de travail (CCNT) pour l'hôtellerie-restauration suisse, déclarée de force obligatoire générale. Cette convention génère des obligations spécifiques en matière de données personnelles.



Politique de protection des données

C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

14.1 Traitements spécifiques liés à la CCNT

- **Enregistrement du temps de travail :** la CCNT impose un enregistrement précis des heures effectuées, des heures supplémentaires, des repos et des pauses. Ces données sont conservées 5 ans et doivent être accessibles lors des contrôles paritaires.
- **Décomptes de salaire :** les fiches de salaire doivent être remises aux collaborateurs et conservées 5 ans.
- **Formation continue CCNT :** les heures de formation imposées par la CCNT doivent être enregistrées et attestées.

14.2 Contrôles paritaires

La CCNT prévoit des contrôles effectués par des inspecteurs mandatés par les parties signataires. Ces contrôles sont une obligation légale.

- Les inspectrices et inspecteurs habilités ont accès aux données de temps de travail et de salaires des collaboratrices et collaborateurs concernés.
- Le DPD est informé de tout contrôle paritaire avant son démarrage.
- Seules les données strictement requises par le contrôle sont transmises.
- Un procès-verbal du contrôle est conservé dans le dossier du traitement.

Les collaboratrices et collaborateurs relevant de la CCNT bénéficient des mêmes droits sur leurs données que l'ensemble du personnel du CIP. En cas de violation impliquant leurs données (y compris lors d'un contrôle paritaire) la procédure de gestion des violations s'applique de la même manière.

15 Gouvernance et culture de la protection des données

15.1 Responsabilité de la protection des données

Rôle	Responsabilités principales
Direction générale	Engagement institutionnel, allocation des ressources, validation des documents de référence
Déléguée ou délégué à la protection des données (DPD)	Pilotage de la conformité, tenue du registre des traitements, traitement des demandes de droits, veille réglementaire (LCPD-BE, nLPD, RGPD, CCNT), gestion des violations, relations avec les autorités de contrôle
Responsables d'activité et de département	Application des règles dans leur périmètre, intégration du <i>privacy by design</i> dans les nouveaux projets, signalement des incidents au DPD dpd@cip-tramelan.ch
Collaboratrices et collaborateurs	Respect des procédures au quotidien, signalement de tout incident ou doute au DPD dpd@cip-tramelan.ch

15.2 Analyse d'impact (AIPD)

Pour tout nouveau traitement susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes, une Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD) est conduite avant la mise



Politique de protection des données
C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

en œuvre. Les traitements concernés incluent notamment le traitement à grande échelle de données de santé, la vidéosurveillance d'espaces publics, les systèmes de profilage et tout traitement impliquant des données de mineurs.

15.3 Formation et sensibilisation

- Sensibilisation initiale lors de l'intégration de toute nouvelle collaboratrice et tout nouveau collaborateur.
- Formation annuelle de mise à jour intégrée au programme de formation interne.
- Formation spécifique pour les collaboratrices et collaborateurs traitant des données sensibles (données de santé, données financières, données de mineurs).
- Communication des évolutions réglementaires significatives aux équipes concernées.

16 Amélioration continue et révision

La présente politique est révisée selon le calendrier suivant et à chaque événement déclencheur significatif.

Déclencheur	Fréquence / Condition
Révision périodique planifiée	Annuelle, au plus tard 12 mois après la dernière validation
Évolution réglementaire (LCPD-BE, nLPD, RGPD, CCNT)	Dans les 3 mois suivant l'entrée en vigueur
Changement organisationnel majeur	Lors de tout changement d'activité ou de périmètre affectant des traitements
Violation de données significative	Dans les 30 jours suivant la clôture de l'incident
Demande du BPD <i>ou</i> du PFPDT	Dans le délai imparti par l'autorité

17 Documents de référence

Document	Portée	Statut
<i>C0281_430_A6_Politique protection des données (ce document)</i>	Document global public et interne, positionnement et engagements	En vigueur, public
<i>C0282_430_A6_Concept protection des données</i>	Document d'application opérationnelle de la politique	En vigueur, interne
https://www.cip-tramelan.ch/Politique-de-confidentialite	Déclinaison sectorielle spécifique aux site web et aux réseaux sociaux	En vigueur, public



Politique de protection des données
C0281_430_A6_Politique protection des données

Responsable processus :	Direction	Version : 16.02.2026
Suppléance :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	Par : SCO
Responsable procédures :	Délégué ou déléguée à la protection des données (DPD)	
Finalité :	Fixer le cadre de référence par lequel le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) assume ses obligations légales en matière de protection des données et exprime son positionnement éthique vis-à-vis des personnes dont il traite les données.	
Domaine d'application :	S'applique à l'ensemble des activités de l'institution et engage l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.	

Document	Portée	Statut
<i>C0304_430_A6_Droit à l'image formulaire consentement</i>	Événements, photos, newsletter, fidélisation, restauration	En vigueur, interne et public